

IMMIGRATION

Europe : mosaïque culturelle ou camp retranché ?

Encore bien nantie malgré les années de crise, forte de sa démocratie basée sur les droits de l'homme, l'Europe se veut terre d'asile mais ne peut pas. Ou pourrait mais ne veut pas ! Entre son besoin de main d'œuvre jeune et sa lutte contre une immigration qui menace les acquis de l'État providence, son cœur et sa raison ont du mal à s'accorder.



Copyright noborder network

CLANDESTINS.

Ils sont 22 000 à être arrivés sur les côtes italiennes depuis début 2013.

Octobre dernier. Plus de 300 migrants clandestins sur les 500 embarqués sont morts noyés dans le naufrage au large de Lampedusa. Majoritairement Érythréens, Somaliens et Syriens, tout comme les 22 000 clandestins arrivés sur les côtes italiennes depuis début

2013, ils essaient désespérément d'atteindre l'Europe. À qui le tour, tant ces drames se renouvellent régulièrement ? Le courage et la détermination de ces réfugiés sont stupéfiants, leur situation émeut et suscite des intentions de solidarité mais bien plus encore, de pénibles polémiques. Entre

sauver des vies en détresse, respecter leur droit de quitter le pays, les héberger provisoirement et leur reconnaître le droit d'asile voire de naturalisation, il y a de quoi réfléchir avant d'agir. Mais qu'en est-il du devoir de solidarité et des droits de l'homme dont l'Europe est si fière ?

ACCUEILLIR ET REFOULER : MÊME COMBAT !

« Il ne suffit plus de parler, il faut agir », déclarait Cecilia Malmström, la commissaire européenne aux Affaires intérieures, à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres de l'Union le mois dernier. Et de fait, le Comité économique et social européen (CESE) veut (ou va ?) « *poser des jalons vers l'ouverture de canaux légaux d'immigration, l'intégration des migrants et la solidarité* ». Mais les États réticents tergiversent entre les mesures qui visent à venir en aide aux migrants clandestins et celles voulant s'en préserver. Bref, accueillir et refouler à la fois. Organiser l'aide en y impliquant des ONG combattives, et exercer une pression sur les réfugiés, avec à terme un retour menotté ou non au pays.

En 2012, Frontex (l'agence européenne chargée de coordonner la surveillance des frontières de l'Union) a dénombré plus de 72 000 passages illégaux. C'est la baisse la plus forte depuis 2005. Et le chiffre a diminué de moitié l'an dernier, sauf dans les Balkans. La courbe risque cependant d'infléchir avec l'entrée de la Croatie dans l'Union depuis le 1^{er} juillet car ce sont 1300 kilomètres de frontière supplémentaires à protéger de l'immigration clandestine. Sans compter que suite aux conflits politiques du monde arabe, le nombre de demandeurs d'asile en Europe au cours du deuxième trimestre 2013 a augmenté de 50 % par rapport à l'an passé, selon Eurostat.

HAUTE TENSION SOUS LES DRAPEAUX

Les opinions nationales s'inquiètent d'avoir à prendre en charge des dépenses excessives par rapport à leurs économies déjà bien endettées. Les accords précédents suffisaient-ils avec Schengen en 1985 qui ouvraient les frontières intérieures à l'Union, avec la Convention de Dublin en 1990 sur les conditions d'examen des demandes d'asile, et avec les accords de La Haye en 2004 pour harmoniser la lutte contre l'immigration irrégulière ? Loin s'en faut... La communautarisation des politiques d'immigration et d'asile reste inachevée car beaucoup de pays européens tardent à mettre en œuvre certains traités, voire durcissent leurs conditions d'entrée. Cette « Europe à la carte » alimente indirectement l'immigration clandestine, le travail au noir et le nombre de remises à la frontière de l'Union. Or il faudrait harmoniser ces politiques au plus vite. Mi-octobre, les ministres de l'Intérieur des vingt-huit se sont réunis à

Luxembourg et entendus pour « *élargir la coopération avec les pays voisins, les pays d'origine et de transit des migrants* », pour « *renforcer la gestion des frontières extérieures de l'UE, en utilisant en premier lieu les possibilités de l'agence européenne de surveillance Frontex* ». Les ministres ont aussi discuté de l'aide à apporter aux deux millions de réfugiés syriens.

PAR COMPASSION OU JUSTICE ?

Les deux siècles précédents, les migrations (pour survivre ou à visée colonialiste) s'effectuaient principalement d'Europe vers les autres continents ou entre les pays européens eux-mêmes qui, après la Seconde Guerre mondiale, sont devenus à leur tour des terres d'immigration. Aujourd'hui, il est bien sûr légitime de lutter contre les groupes organisés qui font commerce d'êtres humains et veiller à l'équilibre culturel, religieux et social nécessaire entre

accueillants et accueillis amenés à partager un même territoire. Mais l'interpellation du pape François depuis Assise sur « *l'indifférence à l'égard de ceux qui fuient l'esclavage et la faim pour trouver la liberté et qui trouvent la mort* »

exhorte à pratiquer une justice sociale au-delà des frontières. Hélas, les opinions varient capricieusement selon l'actualité, et c'est sans compter sur la popularité des ministres menant les renvois hors-frontières. Tout récemment, l'affaire Leonarda a rappelé l'ambiguïté, voire la lâcheté, des prises de positions des décideurs. L'enthousiasme sympathique des jeunes Français manifestant pour une camarade de leur âge justifie surtout la nécessité de politiques claires, de lois justes et appliquées avec humanité.

Mais il n'y a pas que les lois et les États. Chacun peut agir dans son petit périmètre personnel. Dans sa tête d'abord, dans son regard sur les étrangers qu'il croise. Et peut-être même en ouvrant sa porte comme le font déjà ceux qui ont compris de cœur que l'humanité est commune.

Construire une éthique du partage et de la réciprocité dans une humanité unifiée, c'est simplement reconnaître à chacun le droit de vivre. Et qu'enfin plus aucune embarcation infernale n'emporte des gens désespérés qui y sont montés, espérant atteindre, à l'horizon, une vie digne de ce nom.

Godelieve UGEUX

INDICES

DÉMOLITION. Le cheikh Abdul Aziz ibn Abdullah, grand mufti d'Arabie saoudite, a déclaré récemment qu'il « *est nécessaire de détruire toutes les églises de la région* ». D'après ce haut dignitaire religieux, l'élimination des églises serait en accord avec la règle séculaire selon laquelle l'islam est la seule religion praticable dans la péninsule arabique.



ÉLOIGNÉ. L'évêque allemand Franz-Peter Tebartz-van Elst a finalement été invité à s'éloigner de son diocèse par le Vatican. Contesté pour son amour du luxe par les fidèles, il avait voulu se rendre à Rome en vol Ryanair pour y plaider sa cause, mais le pape n'a pas été dupe. Son éloignement n'est qu'une mesure transitoire, en attendant que toute la clarté soit faite dans les comptes de son évêché.

RIGUEUR. Le Brunei, un petit sultanat richissime situé sur l'île de Bornéo, est devenu en octobre le premier pays d'Asie du Sud-Est à introduire la charia (loi islamique) qui prévoit notamment la lapidation en cas d'adultère. Cette législation ne sera appliquée qu'aux seuls musulmans.

DIALOGUE. Le centre bruxellois El Kalima met sur pied une « école de dialogue ». Destinée à rassembler des jeunes des trois religions monothéistes, elle entend les aider à découvrir les autres confessions. La première rencontre a eu lieu à la synagogue Beth Hillel.



VIN INTERDIT. Accusés de « consommation d'alcool » et de « possession d'une antenne satellitaire », quatre fidèles d'une Église protestante iranienne ont été condamnés par un tribunal de la ville de Rasht à 80 coups de fouet chacun. Ils avaient bu le vin de la Cène au cours d'une liturgie chrétienne.

Cette « Europe à la carte » alimente indirectement l'immigration clandestine, le travail au noir et le nombre de remises à la frontière de l'Union.

